



CHARTRE D'ENGAGEMENT DU PRATICIEN THERAPEUTE - CODE D'ETHIQUE ET DE DEONTOLOGIE -

ISTRES, LE 30 AOÛT 2025



1

RAPPELS GENERAUX

I. DEFINITION, PRINCIPES ET ETHIQUE DE REIKI KAIZEN – FG

Le Praticien Thérapeute en PSYCHOLOGIE POSITIVE, en REIKI USUI RYOHO, en SOINS AYURVEDIQUES, en Coaching en développement personnel, spirituel et holistique est avant tout un professionnel qui combine plusieurs approches thérapeutiques holistiques et spirituelles pour accompagner les personnes volontaires dans leur épanouissement global. Ce praticien intègre des méthodes psychologiques, énergétiques et holistiques reconnues et adaptées pour guider les personnes à se reconnecter à leur potentiel intérieur, à améliorer leur bien-être et à trouver un équilibre dans tous les aspects de leur vie.

C'est pourquoi, il a décidé d'intégrer plusieurs méthodes dans son approche thérapeutique afin de les proposer en séance individuelle ou groupée :

- **PSYCHOLOGIE POSITIVE** : Ce courant de la psychologie se concentre sur le développement des forces, des valeurs, des talents et des ressources positives de l'individu. Le coach aide le client à cultiver des émotions positives, à développer la résilience, à favoriser le sens de la vie et à trouver des stratégies pour renforcer son bonheur et son épanouissement.
- **REIKI USUI RYOHO** : Le REIKI est une pratique énergétique qui vise à harmoniser et à revitaliser l'énergie vitale de l'individu en rééquilibrant les centres énergétiques (chakras) et en favorisant un état de santé optimal. Le coach pratiquant le REIKI USUI RYOHO transmet cette énergie universelle à travers l'apposition ou l'imposition des mains ou à distance, en s'appuyant sur les principes de la guérison par l'énergie. Cette approche contribue à la relaxation, à la réduction du stress, à la guérison émotionnelle et physique, et au développement spirituel.
- **SOINS AYURVEDIQUES** : Cette pratique respecte les principes de l'Ayurveda, la médecine traditionnelle indienne. Il utilise différentes techniques naturelles – comme les massages à l'huile, les conseils en hygiène de vie, l'alimentation et la respiration – pour rétablir l'équilibre entre le corps, l'esprit et les énergies vitales. Son rôle est d'accompagner la personne vers plus de bien-être, de vitalité et d'harmonie au quotidien.
- **DEVELOPPEMENT PERSONNEL ET SPIRITUEL** : Le coach aide son client à explorer ses aspirations profondes, à identifier ses blocages et à travailler sur ses croyances limitantes. Il le guide dans un processus de transformation intérieure pour renforcer la confiance en soi, atteindre des objectifs

personnels et aligner la vie avec des valeurs profondes. Le volet spirituel peut inclure la recherche de sens, la méditation, la pleine conscience, ainsi que l'exploration d'un chemin spirituel personnel, quel que soit le système de croyances du client.

- **APPROCHE HOLISTIQUE :** Le coaching holistique se fonde sur la vision de l'être humain dans sa globalité. Il considère que l'esprit, le corps et l'âme sont interconnectés et que le bien-être dans une de ces sphères affecte les autres. Le coach intègre cet aspect holistique pour accompagner le client dans tous les aspects de sa vie, en tenant compte de son environnement, de ses relations, de sa santé physique et de ses émotions.
- **Approche et ouverture d'esprit vers d'autres disciplines holistiques :** Le Praticien transcende ses pratiques et son accompagnement en proposant d'autres approches pour améliorer les performances mentales et physiques. Ces approches considèrent l'individu dans sa globalité, en intégrant les dimensions physiques, mentales, émotionnelles et spirituelles. C'est pourquoi, l'intégration de disciplines comme l'Ayurveda, la Médecine Traditionnelle Chinoise (MTC) et les pratiques méditatives tibétaines et de pleine conscience viennent enrichir considérablement les protocoles et les méthodes employées pour agir en vue de mieux s'épanouir.

2

I.1 – PRATIQUES ANCREES DANS LES VALEURS USUI REIKI RYOHO :

Le REIKI USUI RYOHO, souvent abrégé en REIKI, est une pratique spirituelle japonaise développée par le Senseï Fondateur MIKAO USUI Au début du XXe siècle. Il s'agit d'une forme de thérapie énergétique alternative souvent décrite comme une technique de d'accompagnement sur la voie de la guérison de l'esprit, du corps et de l'âme par apposition ou imposition des mains".

Le terme "Reiki" est donc composé de deux mots japonais :

- **Rei (霊) :** qui signifie "esprit", "âme", "universel" ou "spirituel". Il représente l'énergie universelle de vie, la force qui anime toute chose dans l'univers.
- **Ki (気) :** qui signifie "énergie vitale", "force vitale" ou "énergie". Il s'agit de l'énergie qui circule en chaque être vivant et qui est essentielle à la vie.

Ainsi, REIKI USUI RYOHO peut être traduit par "énergie vitale universelle" ou "énergie spirituelle".

Le REIKI USUI RYOHO est donc une discipline qui vise à harmoniser et à équilibrer l'énergie vitale d'une personne en canalisant l'énergie universelle. Cette pratique repose sur l'idée que les déséquilibres énergétiques peuvent être à l'origine de problèmes physiques, émotionnels et mentaux. En rétablissant la circulation harmonieuse de l'énergie, le Reiki favorise la relaxation, la réduction du stress, la guérison et le bien-être général.

I.2 - PRINCIPES DU REIKI USUI RYOHO :

Bien qu'il n'y ait pas de dogmes religieux associés au REIKI, MIKAO USUI a enseigné cinq idéaux, souvent appelés les "cinq préceptes du REIKI" ou "GOKKAI", qui servent de guide éthique et spirituel pour les praticiens :

- **Juste pour aujourd'hui, ne te mets pas en colère (今日だけは、怒るな - Kyō dake wa, okoru na) :** Encourage à cultiver la paix intérieure et à éviter les réactions impulsives.
- **Juste pour aujourd'hui, ne t'inquiète pas (今日だけは、心配すな - Kyō dake wa, shinpai suna) :** Invite à vivre l'instant présent et à lâcher prise sur les angoisses et les soucis.
- **Juste pour aujourd'hui, sois reconnaissant (今日だけは、感謝せよ - Kyō dake wa, kansha seyo) :** Promeut la gratitude pour les bienfaits de la vie et l'appréciation des choses simples.



- *Juste pour aujourd'hui, travaille dur* (今日だけは、業を励め - Kyō dake wa, gyō wo hagemo) : Souligne l'importance de l'effort personnel et de la diligence dans ses activités.
- *Juste pour aujourd'hui, sois bon envers les autres* (今日だけは、人に親切に - Kyō dake wa, hito ni shinsetsu ni) : Encourage la compassion, l'empathie et les actes de gentillesse envers son prochain.

II. ÉTHIQUE DU PRATICIEN ET LEGISLATION FRANÇAISE

Deux grandes activités se dégagent :

- La pratique professionnelle en consultations individuelles ou groupées ;
- Les conférences, les ateliers et les formations.

II.1 - ÉTHIQUE DU PRATICIEN THERAPEUTE - COACH :

3

L'éthique du Praticien Thérapeute, à travers ces divers les différentes disciplines pratiquées, repose sur un engagement de mettre au cœur l'HUMAIN, dans le respect de l'intégrité, de l'individualité et la responsabilité dans l'accompagnement des demandeurs. Voici les principes éthiques qui guident cette pratique :

1. Respect de la personne et de son parcours unique

Le praticien doit toujours traiter les demandeurs avec respect, en reconnaissant sa singularité, ses croyances, ses valeurs et ses besoins. Le processus de coaching doit être centré sur la personne et ne pas imposer des solutions toutes faites. Le coach doit adopter une attitude empathique et respecter les choix du client, tout en l'accompagnant dans son cheminement.

2. Confidentialité et sécurité

Le praticien doit maintenir une stricte confidentialité concernant toutes les informations partagées durant les séances. Cela garantit un environnement de confiance, où la personne peut s'exprimer librement sans crainte que ses pensées ou émotions ne soient divulguées. La confidentialité est un pilier essentiel de l'éthique professionnelle.

3. Bienveillance et non-jugement

Le praticien coach doit adopter une attitude de bienveillance et de non-jugement à l'égard de la personne volontaire, en étant ouvert à toutes les dimensions de son être. Cette approche favorise la liberté d'expression et aide la personne à se sentir accueilli et accepté sans crainte de critiques. Le but est de soutenir la personne dans son processus de développement personnel, spirituel et énergétique sans imposer d'attentes.

4. Transparence et honnêteté sur les méthodes utilisées

Le praticien doit être clair et transparent sur les approches et les techniques utilisées, qu'il s'agisse de la psychologie positive, du REIKI USUI RYOHO ou d'autres pratiques. Le client doit être informé des principes et des objectifs de chaque méthode avant de commencer un accompagnement. Cela permet au client de prendre une décision éclairée sur la manière dont il souhaite être accompagné.

5. Responsabilité et respect des limites professionnelles

Le praticien doit être conscient de ses limites et ne pas prétendre être un guérisseur ou être médecin. Si la personne volontaire présente des symptômes qui nécessitent un suivi médical ou thérapeutique (par exemple, des troubles psychiatriques graves ou des blessures physiques), le praticien doit l'orienter vers un



professionnel qualifié. Le praticien en psychologie positive, Reiki et développement personnel n'est pas un substitut à un traitement médical ou à une psychothérapie.

6. Autonomie et Volontarisme du client

Le coach doit encourager l'autonomie des personnes et les soutenir dans leur développement de leurs capacités et de leurs ressources intérieures. Le but du coaching est de les rendre plus autonome, capable de prendre des décisions éclairées et de gérer ses défis sans dépendre constamment du coach. L'accent est mis sur l'engagement volontaire et la responsabilisation des personnes dans leur vie.

7. Pratiques respectueuses et non manipulatrices

Le coach doit veiller à ce que toutes les méthodes et pratiques qu'il utilise soient respectueuses du client et ne créent pas de dépendance ni de manipulation. Par exemple, lors de l'utilisation du REIKI USUI RYOHO, le coach doit veiller à ce que l'énergie soit transmise de manière respectueuse, avec un consentement clair et éclairé des personnes demandeuses, sans imposition de croyances ou d'attentes.

8. Prendre soin de son propre bien-être

Le coach doit également veiller à son propre équilibre physique, émotionnel et spirituel. Un coach épuisé ou déséquilibré ne peut offrir un accompagnement de qualité. Cela inclut la pratique régulière d'autosoins, de méditation, de relaxation et de développement personnel. Un praticien coach aligné avec lui-même est plus à même d'aider son client à s'aligner également.

9. Respect des croyances spirituelles du client demandeur

Lorsque le coach intègre des éléments spirituels dans son accompagnement, il doit respecter les croyances et pratiques spirituelles des personnes. Le coaching spirituel ne doit jamais imposer de vision particulière, mais plutôt aider la personne à explorer et à renforcer sa propre connexion spirituelle de manière authentique.

4

II.2 – REGLES IMPOSEES POUR LA PRATIQUE ET PAR LE PRATICIEN

- Être issu de formations professionnelles, reconnues en France et/ou à l'étranger qui sont fondées et basées sur les enseignements, les méthodologies et les protocoles de la disciplines concernées ainsi que sur les enseignements reçus
- Concernant la pratique du REIKI USUI RYOHO, prouver sa lignée issue de l'enseignement de son fondateur MIKAO USUI ;
- S'engager à ne pas faire partie d'une secte listée sur le rapport parlementaire français le plus récent ;
- Être libre et indépendant de toute organisation reconnue dans ces différentes disciplines. Seules les origines de l'enseignement et de la pratique est essentielle au développement des activités du Coach Praticien ainsi que de son évolution et de son épanouissement personnelle et professionnel ;
- Être déclaré légalement ;
- Avoir une assurance d'exploitation et de responsabilité professionnelle ;
- Ne pas avoir d'antécédents judiciaires ;

III. CONDITIONS REQUISES & DEONTOLOGIE

La déontologie du Praticien Thérapeute en PSYCHOLOGIE POSITIVE, REIKI USUI RYOHO, en SOINS AYURVEDIQUES, en coaching en Développement Personnel, Spirituel et Holistique repose sur un ensemble de règles et de principes éthiques qui guident la pratique du coach dans son engagement à offrir un



accompagnement respectueux, responsable et bénéfique pour ses clients. Cette déontologie a pour objectif de garantir une pratique professionnelle intègre et harmonieuse qui respecte à la fois les clients et les méthodes employées. Pour cela, il doit garantir sa qualification, ses certifications et son expérience de terrain.

III.1 – QUALIFICATION ET CERTIFICATION PROFESSIONNELLE

La justification de la pratique de tous conseils, formation et accompagnement en coaching en PSYCHOLOGIE POSITIVE, en REIKI USUI RYOHO, en SOINS AYURVEDIQUES et de toutes autres disciplines holistiques, est confirmée par la réussite aux examens passés ainsi que par l'obtention des certifications requises des dites disciplines et par l'expériences acquises de 7 ans en tant que accompagnateur psychologique de personne en souffrance au sein d'association ayant pour objet la prévention, la sensibilisation et l'accompagnement de personnes en souffrance mentale.

Sur demande expresse du client, le praticien peut justifier de ses certifications obtenues en 2022 de « Coach en Psychologie positive » et obtenues en 2024 de Praticien REIKI USUI 1^{er}, 2^{ème} & 3^{ème} Degrés et en 2025 de Praticien EN SOINS AYURVEDIQUES. Ainsi, il peut justifier de sa lignée REIKI USUI par un document, diplôme ou attestation signé et reconnue par l'organisme de formation déclarée et reconnue en France et à l'internationale mais aussi de plusieurs certifications en prévention des Risques Psychosociaux, en Qualité de Vie et condition de travail et en santé mentale en entreprise.

De même, il peut justifier de la déclaration de création de l'activité entrepreneuriale sous le nom commercial de Frédéric GIDRON – REIKI KAIZEN, de son affiliation URSSAF et de sa souscription à une responsabilité civile professionnelle auprès de ORUS (Contrat Responsabilité Civile professionnelle N°RCPH278365971).

III.2 - METHODES EMPLOYEES

Le Coach Praticien met en place un contrat moral d'engagement pour un d'accompagnement et de relation d'aide de la façon suivante :

- Il accueille le consultant en se comportant de façon non intrusive sur les plans corporel et psychologique ;
- Il mène un entretien éclairé permettant d'établir un contrat moral sur le travail qui sera effectué, en particulier :
- Il vérifie la recevabilité de la demande du consultant,
- Il fait définir au client son attente de la pratique,
- Il infirme ou confirme cette attente, dans le respect du cadre de la pratique,
- Il obtient l'accord et le consentement éclairé du client sur le travail à effectuer et donne lui-même son accord.
- Il indique ses conditions d'intervention : secret professionnel, tarif des séances, fréquence des séances, arrêt des séances possible à tout moment sans justification...

III.3 – CONFERENCES – ATELIERS ET FORMATIONS

Il instaure des principes généraux et des bonnes pratiques qui s'appliquent à la plupart des situations. Ci-dessous les éléments importants qui sont considérés pour le fonctionnement de ces activités et pour l'organisation des conférences, des ateliers et des éventuelles formations :

III.3.1 CONDITIONS GENERALES :

Inscription et paiement :

- Modalités d'inscription (en ligne, par formulaire, etc.)
- Délais d'inscription et éventuelles dates limites.



- Politique d'annulation et de remboursement (frais d'annulation, délais, etc.).
- Modes de paiement acceptés (carte bancaire, chèque, virement, etc.).
- Confirmation d'inscription et réception des informations pratiques (lieu, horaires, matériel à apporter, etc.).

Public cible et prérequis :

- Définition claire du public visé par la conférence, l'atelier ou la formation.
- Éventuels prérequis nécessaires pour participer (niveau de connaissance, expérience, etc.).

Durée et format :

- Durée totale de l'événement (nombre d'heures, de jours, etc.).
- Format de l'événement (présentiel, en ligne, hybride).
- Horaires et pauses.

Matériel et supports pédagogiques :

- Fourniture de supports de cours, de documents, d'outils, etc.
- Nécessité d'apporter du matériel personnel (ordinateur, cahier, stylos, etc.).

Responsabilité et assurance :

- Clarification des responsabilités de l'organisateur et des participants.
- Souscription d'une assurance responsabilité civile par l'organisateur.

Propriété intellectuelle :

- Mention des droits d'auteur et de reproduction des supports de cours.
- Interdiction d'enregistrer ou de diffuser la conférence, l'atelier ou la formation sans autorisation.

Confidentialité :

- Engagement de confidentialité concernant les informations partagées par les participants.

Force majeure :

- Clauses prévoyant les cas de force majeure pouvant entraîner l'annulation ou le report de l'événement.

III.3.2 DEONTOLOGIE LIEE AUX CONFERENCES, AUX ATELIERS...

La déontologie encadre la conduite des formateurs, des conférenciers et des organisateurs afin de garantir un environnement d'apprentissage respectueux, éthique et professionnel. Voici les principaux aspects :

Compétence et qualification :

- Le formateur ou conférencier doit posséder l'expertise, les compétences et les qualifications nécessaires pour animer l'événement.
- Il doit se tenir informé des évolutions dans son domaine et actualiser ses connaissances.

Respect des participants :

- Traitement équitable de tous les participants, sans discrimination.
- Respect des opinions et des croyances de chacun.
- Création d'un climat d'écoute et de bienveillance.

Neutralité et objectivité :

- Présentation objective des informations, sans parti pris ni prosélytisme.
- Distinction claire entre les faits et les opinions.

Intégrité et honnêteté :

- Communication transparente sur le contenu, les objectifs et les méthodes de l'événement.
- Respect des engagements pris envers les participants.
- Déclaration des éventuels conflits d'intérêts.



Confidentialité :

- Respect de la confidentialité des informations personnelles et des échanges entre les participants.

Professionalisme :

- Ponctualité, organisation et gestion efficace du temps.
- Qualité des supports pédagogiques et de la présentation.
- Réponse aux questions et aux demandes des participants.

Responsabilité pédagogique :

- Adaptation de la pédagogie au public et aux objectifs de l'événement.
- Encouragement de la participation et de l'interaction.
- Évaluation des acquis et fourniture de feedback constructif.

Limites de compétences :

- Le formateur ou conférencier doit reconnaître les limites de son champ de compétences et orienter les participants vers d'autres professionnels si nécessaire (médecins, psychologues, etc.).

Publicité et communication :

- Communication claire et non trompeuse sur le contenu, les objectifs et les bénéfices de l'événement.
- Respect des règles de la publicité et de la communication.

7

IV – CHARTE DE VALEURS

Fondé sur mon expérience, mon expertise, mon parcours de vie et ma volonté de m'engager à participer au changement de la vision contemporaine de la santé mentale, je continue de poursuivre ma mission de vie qui est de servir l'autre en accompagnant, en soutenant, en guidant, en orientant, les personnes dans le besoin, à surmonter cette période difficile afin qu'elles puissent rapidement retrouver de meilleures conditions de vie personnelle, sociale et professionnelle.

C'est pourquoi,

- Je m'engage à continuer de tendre la main à toutes les personnes en souffrance ;
- Je m'engage à œuvrer pour rompre les tabous autour de la santé mentale.
- Je m'engage à y travailler dans la réflexion, avec ouverture d'esprit et dans la confidentialité.
- Je m'engage à contribuer activement dans la mesure de nos disponibilités et de nos moyens.

De plus, il est important de rappeler que les valeurs fondamentales et essentielles d'un coach praticien avec une approche holistique qui accompagne des personnes demandeuses, en quête d'évolution, de changement et de quête du sens de la vie, reposent sur plusieurs piliers interconnectés. Ces valeurs guident sa pratique et assurent un accompagnement respectueux, efficace et profond. Depuis plusieurs années, j'ai décidé et encore aujourd'hui d'en faire mon CREDO :

IV.1. L'HUMANISME ET LE RESPECT PROFOND DE L'AUTRE :

- **Considération inconditionnelle** : Le praticien reconnaît la valeur intrinsèque de chaque individu, indépendamment de son histoire, de ses difficultés ou de ses choix. Il offre un espace d'accueil sans jugement, où la personne se sent acceptée telle qu'elle est.
- **Empathie et écoute active** : Le praticien se met à la place de l'autre, cherche à comprendre son vécu émotionnel et ses besoins profonds. L'écoute active implique une présence attentive, un questionnement pertinent et une reformulation qui témoignent de la compréhension.
- **Respect de l'autonomie et du rythme** : Il reconnaît que chaque personne est unique et possède son propre rythme d'évolution. Il respecte les choix de la personne, l'encourage à prendre ses propres décisions et l'accompagne à son rythme, sans forcer ni brusquer les étapes.



IV.2. L'INTEGRITE ET L'ÉTHIQUE :

- **Confidentialité** : Il garantit la confidentialité des échanges, créant ainsi un climat de confiance essentiel à l'accompagnement.
- **Clarté et transparence** : Il explique clairement son approche, ses méthodes et ses limites. Il informe la personne de ses droits et de ses responsabilités.
- **Compétence et professionnalisme** : Il possède les compétences et les qualifications nécessaires pour exercer son métier. Il se forme continuellement pour actualiser ses connaissances et améliorer sa pratique. Il connaît ses limites et oriente vers d'autres professionnels si nécessaire.
- **Justesse et congruence** : Le praticien coach aligne ses paroles et ses actes, incarnant les valeurs qu'il prône. Il est authentique et sincère dans sa relation avec la personne.

IV.3. LA VISION HOLISTIQUE :

- **Considération de la globalité de l'être** : Le praticien prend en compte toutes les dimensions de la personne : physique, émotionnelle, mentale et spirituelle. Il reconnaît l'interconnexion entre ces dimensions et cherche à rétablir l'équilibre global.
- **Recherche du sens et de l'épanouissement** : Le praticien aide la personne à explorer ses valeurs, ses aspirations et son sens de la vie. Il l'accompagne dans la recherche de son épanouissement personnel et de son plein potentiel.
- **Approche centrée sur les ressources** : Le praticien met l'accent sur les forces, les compétences et les ressources de la personne. Il l'aide à les identifier, à les développer et à les mobiliser pour surmonter les difficultés et atteindre ses objectifs.

IV.4. LA BIENVEILLANCE ET LE SOUTIEN :

- **Présence et soutien inconditionnel** : Le praticien offre une présence attentive et un soutien constant à la personne, l'encourageant dans les moments difficiles et célébrant ses succès.
- **Création d'un espace sécurisant** : Le praticien crée un environnement de confiance, de respect et de non-jugement, où la personne se sent libre de s'exprimer et d'explorer ses difficultés en toute sécurité.
- **Optimisme et encouragement** : Le praticien transmet un message d'espoir et de confiance en la capacité de la personne à évoluer et à se transformer.

8

En résumé, Mon CREDO réside sur le respect des valeurs fondamentales d'un coach holistique accompagnant des personnes en souffrance ou en quête de sens se caractérisent par :

- L'humanité : Respect, empathie, authenticité.
- L'éthique : Confidentialité, compétence, transparence.
- La globalité : Prise en compte de toutes les dimensions de l'être.
- La bienveillance : Soutien, encouragement, création d'un espace sécurisant.

Ces valeurs sont donc essentielles pour moi afin d'établir une relation de confiance et permettre un accompagnement profond et transformateur. Elles permettent au praticien de guider la personne vers une meilleure compréhension d'elle-même, une guérison émotionnelle et une vie plus épanouissante.

V – ENGAGEMENTS DEONTOLOGIQUE DU COACH PRATICIEN

Ci-dessous les 7 règles d'engagement réciproques que doit respecter le Coach Praticien :



V.1. RESPECT DE LA DIGNITE ET DE L'AUTONOMIE DU CLIENT

Le coach doit toujours respecter la dignité, les droits et l'autonomie de chaque client. Il est essentiel que le coach prenne en compte la singularité de chaque individu, ses croyances, ses valeurs et ses choix, sans chercher à imposer sa propre vision. Le rôle du praticien est d'accompagner, d'aider et de soutenir, non de manipuler ou de contrôler. Le client doit rester libre de ses décisions tout au long du processus.

- **Respect de l'autonomie** : Le praticien doit encourager le client à prendre ses propres décisions et à définir ses objectifs personnels. Le client ne doit pas se sentir dépendant du coach.
- **Confidentialité** : Le praticien est tenu à une stricte confidentialité concernant tout ce qui est partagé lors des séances. Aucune information ne doit être divulguée sans le consentement explicite du client, sauf dans des situations où la sécurité de la personne est en jeu (par exemple, en cas de danger imminent pour le client ou autrui).

V.2. ENGAGEMENT A UNE PRATIQUE PROFESSIONNELLE HONNETE ET TRANSPARENTE

Le coach doit agir avec intégrité et honnêteté, tant dans la présentation de ses compétences que dans l'utilisation des différentes méthodes de coaching (psychologie positive, Reiki Usui Ryoho, Ayurveda, etc.).

- **Clarté sur les méthodes utilisées** : Le coach doit expliquer clairement les méthodes et techniques qu'il emploie, qu'il s'agisse de PSYCHOLOGIE POSITIVE, de REIKI USUI RYOHO, de l'AYURVEDA ou d'autres approches, afin que le client soit informé des pratiques auxquelles il consent. Le coach doit également spécifier les objectifs du coaching, les attentes et les résultats possibles.
- **Responsabilité** : Le praticien ne doit jamais induire le client en erreur ou lui faire des promesses irréalistes concernant les résultats du coaching. Les progrès doivent être mesurés de manière réaliste et ajustée aux capacités et aux efforts du client.

V.3. LIMITES DE LA PRATIQUE ET RESPECT DES COMPETENCES

Un coach doit être parfaitement conscient de ses limites professionnelles et ne pas prétendre avoir des compétences ou des qualifications qu'il ne possède pas. Si le client présente des problèmes qui relèvent de la psychothérapie, de la médecine ou d'autres disciplines spécialisées, le coach a l'obligation d'orienter la personne vers le professionnel approprié.

- **Non-substitution de l'avis médical** : Le coach ne doit jamais se substituer un à médecin conventionné dans des situations où un traitement médical est nécessaire. Par exemple, si un client souffre de troubles graves de santé mentale ou physique, il est de la responsabilité du coach de l'orienter vers des professionnels qualifiés.
- **Formation continue** : Le praticien doit s'engager à maintenir une formation continue pour approfondir ses compétences, comprendre les nouvelles approches, et garantir qu'il pratique selon les standards éthiques les plus élevés.

V.4. RESPECT DE LA DIVERSITE ET NON-DISCRIMINATION

Le coach doit respecter toute forme de diversité et éviter toute discrimination fondée sur des critères tels que le sexe, les origines, l'orientation sexuelle, la religion, l'âge, la culture, les croyances ou sa situation sociale.

- **Inclusivité** : L'accompagnement doit être adapté à chaque individu en tenant compte de ses spécificités, et le coach doit offrir un environnement ouvert, respectueux et bienveillant.
- **Neutralité** : Le coach ne doit pas imposer ses croyances personnelles, religieuses ou spirituelles, mais plutôt aider le client à explorer son propre système de valeurs et à s'épanouir selon ses propres convictions.



V.5. BIENVEILLANCE ET NON-JUGEMENT

La bienveillance et le non-jugement doivent être les fondements de la relation entre le coach et le client. Le coach doit adopter une attitude positive, empathique et ouverte, en offrant un espace sûr où le client se sent libre d'explorer ses pensées, ses émotions et ses aspirations.

- **Accompagnement sans jugement** : Le coach ne doit pas juger les expériences, les choix ou les croyances du client, mais les accueillir avec respect. Cela permet au client de s'exprimer librement sans peur de la critique.
- **Soutien émotionnel et énergétique** : Dans le cadre de l'utilisation du REIKI USUI RYOHO, le coach doit également s'assurer que l'énergie transmise soit pure et bienveillante, en créant un espace de guérison sans aucune intention de manipulation ou de contrôle.

V.6. PRATIQUES DU REIKI DANS LE RESPECT DE L'INTEGRITE DU CLIENT

Lors de l'utilisation du USUI REIKI RYOHO, le praticien doit suivre des principes stricts d'intégrité énergétique.

Le Reiki implique la transmission de l'énergie universelle par canalisation, et il est essentiel que le praticien respecte l'intégrité de l'énergie et du processus de guérison.

Le client doit toujours donner et confirmer son consentement éclairé pour recevoir des soins énergétiques.

- **Consentement éclairé** : Le client doit être informé de la nature du Reiki, des effets attendus et des limites de la pratique. Il doit pouvoir choisir librement s'il souhaite recevoir un soin énergétique.
- **Respect des énergies et des intentions** : Le coach doit être attentif à l'intention avec laquelle il envoie l'énergie, en s'assurant que cette dernière est utilisée de manière pure, désintéressée et respectueuse de l'individu.

V.7. RESPONSABILITE VIS-A-VIS DE L'IMPACT SUR LE BIEN-ETRE DU CLIENT

Le coach doit prendre la responsabilité de l'impact de son accompagnement sur le bien-être physique, émotionnel et spirituel du client. Il est essentiel que le coach veille à ce que ses interventions ne nuisent pas à l'équilibre du client.

- **Suivi et évaluation** : Le coach doit offrir un suivi approprié, ajuster les pratiques si nécessaire et évaluer régulièrement l'évolution du client. En cas de changements négatifs ou de nouvelles difficultés, le coach doit être prêt à orienter le client vers d'autres ressources ou professionnels.

V.8. AFFIRMATION DES ENGAGEMENTS DU PRATICIEN

- Je veille à communiquer avec justesse sur le REIKI USUI RYOHO, selon les enseignements traditionnels, sur la PSYCHOLOGIE POSITIVE, sur l'AYURVEDA et sur les autres disciplines éventuellement pratiquées en évitant tout message ésotérique, religieux ou d'ordre médical. Toute communication doit être en cohérence avec les valeurs ;
- Je respecte les bonnes mœurs et la culture du pays dans lequel je pratique ;
- Je ne demande jamais à la personne en demande des actions contraires à sa morale et à la morale du pays dans lequel je pratique.
- Dans le cadre de mon évolution personnelle et professionnelle, je m'engage à respecter les délais entre les degrés de formation et être formé en présence de praticien-enseignant reconnu.
- Concernant la Pratique du REIKI USUI RYOHO, je m'engage, chaque jour, à respecter l'enseignement transmise par MIKAO USUI, de sa lignée en appliquant chaque les cinq principes :



« Juste pour aujourd'hui, je suis libre de toute préoccupation, juste pour aujourd'hui, je me libère de toute colère, juste aujourd'hui, je vis honnêtement, juste pour aujourd'hui, j'honore mes parents, mes maîtres et mes aînés. Juste pour aujourd'hui, je suis reconnaissant (e) pour tout ce qui vit et j'ai de la gratitude pour la vie qui m'est donnée et de ce fait, je m'engage à travailler toujours avec Honnêteté, Respect, Conscience et Amour. »

- Je m'engage à accueillir toutes personnes en demande dans un endroit adapté.
- Je m'engage à informer clairement des tarifs pratiqués et de ses évolutions.
- Je m'engage à ce que la séance de REIKI USUI RYOHO se pratique par apposition ou imposition des mains, avec ou sans contact direct.
- Je m'engage à ce que la personne en demande reste vêtue, les vêtements ne gênant en rien l'efficacité de la transmission énergétique.
- Je m'engage à accompagner toutes personnes en demande sans faire de diagnostic ni délivrer de prescription.
- Je confirme que le Reiki et les soins ayurvédiques ne sont pas un traitement médical, mais un accompagnement à l'évolution et à la transformation. Il ne dispense en aucun cas du suivi médical, sur lequel je ne dois pas me prononcer. Si nécessaire, j'encourage la personne en demande à consulter le corps médical.
- Je m'engage à garder confidentielles les informations reçues de la personne en demande, quelle qu'en soit la nature
- Je m'engage à respecter le règlement général sur la protection des données – RGPD.
- Je m'engage à ne pas présenter mes pratiques comme une panacée universelle, mais comme des disciplines d'accompagnement, d'ouverture qui permettent de faire un travail sur soi afin de pouvoir évoluer personnellement et professionnellement.
- Je m'engage à être à l'écoute des besoins de la personne avec le plus grand respect, attention et bienveillance. Il tend à avoir une écoute active et empathique.

11

*Signature du Praticien Thérapeute
(Précédé de la mention « Lu et approuvé »)*

**Frédéric GIDRON –
REIKI KAIZEN**



Pour valoir ce que de droit.

